



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral de Justice et Police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Information & communication

Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 15 février 2022



Statistique en matière d'asile

2021

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	9
Effectifs	13
Demandes d'asile	15
Demandes d'asile en comparaison internationale	17
Cas traités en première instance	18
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	20
Règlements du séjour et sorties du processus asile	21
Soutien au retour SaR	24
Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile	26
Informations	40
Répertoire des tableaux	41
Répertoire des graphiques	41

Synthèse

Demandes d'asile et pays de provenance

En 2021, 14 928 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 3887 de plus qu'en 2020 (+35,2 %).

En 2021, le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse était l'Afghanistan. Pour la première fois depuis 2010, l'Érythrée n'est plus le principal pays de provenance. La hausse du nombre de requérants afghans n'est pas directement liée à l'évolution de la situation en Afghanistan. Elle est davantage le fait de ressortissants afghans qui se trouvaient déjà dans les Balkans, en Grèce ou en Turquie et qui ont poursuivi leur route. Au total, 3079 demandes d'asile ont été déposées par des requérants afghans en 2021 (2020 : 1681). Parmi elles, 2789 étaient des demandes primaires, 35 étaient des demandes de regroupement familial, 161 concernaient des naissances et 16 étaient des demandes multiples.

La Turquie arrive en deuxième position des pays de provenance avec 2330 demandes (+1129 demandes, +94,0 %). Viennent ensuite l'Érythrée avec 2029 demandes (+112 demandes, +5,8 %), la Syrie avec 1024 demandes (+120, +13,3 %), l'Algérie avec 1012 demandes (+24, +2,4 %), le Sri Lanka avec 621 demandes (+153, +32,7 %) et l'Irak avec 557 demandes (+243, +77,4 %).

L'évolution des demandes d'asile en Suisse au cours de l'année 2021 a essentiellement été marquée par les éléments suivants :

- Au début de l'année, les mesures prises pour endiguer l'épidémie de COVID-19 jouaient encore un rôle significatif. De nombreux États Schengen avaient restreint la circulation des personnes à l'intérieur de leur territoire. La levée de ces mesures au printemps est allée de pair avec une hausse constante du nombre de demandes d'asile, lesquelles ont atteint en août leur niveau de 2018 et 2019. Elles ont ensuite fluctué entre 1500 et 1560 par mois, jusqu'à la fin de l'année. Le recul des demandes d'asile habituellement observé à la fin de l'automne n'a pas eu lieu en 2021.
- La migration par la route des Balkans, notamment la migration secondaire depuis la Grèce, a encore une fois joué un rôle déterminant dans l'évolution des demandes d'asile. Actuellement, la migration par la Méditerranée centrale ne revêt qu'une importance secondaire pour la migration vers la Suisse liée à l'asile. Ce constat est encore plus vrai pour la route de la Méditerranée occidentale.
- Une grande partie des migrants qui arrivent en Europe souhaitent se rendre en Allemagne ou en France. Par rapport à ces deux voisins, la Suisse joue un rôle mineur en tant que pays de destination. En effet, la majorité des personnes interceptées par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (anciennement Administration fédérale des douanes) à la frontière sud et, de plus en plus depuis la fin de l'automne, à la frontière est ne déposent pas de demande d'asile en Suisse.

Par rapport à l'ensemble des demandes d'asile présentées en Europe en 2021, la part de celles qui l'ont été dans notre pays avoisine 2,3 %, soit 0,1 point de plus qu'en 2020. Depuis 2016, ce taux oscille entre 2,0 et 2,4 %. Depuis 2016, la Suisse constitue non plus un pays de destination mais un pays de transit pour les requérants d'asile potentiels. Avec 1,5 requérant d'asile pour 1000 habitants (2020 : 1,3), la Suisse reste cependant au-dessus de la moyenne européenne de 1 requérant d'asile pour 1000 habitants (2020 : 0,9). Les pays européens qui ont affiché les taux

de requérants les plus élevés en 2021 ont été Chypre (12,7), Malte (3,4), l'Autriche (2,6), la Grèce (2,4), l'Allemagne (1,7), la Belgique (1,7), le Luxembourg (1,6), la France (1,5) et la Slovénie (1,5).

Sur la base des chiffres communiqués à ce jour par les États européens, le nombre de demandes d'asile déposées en Europe en 2021 peut être estimé à 650 000, soit autant qu'en 2018. Par rapport à 2020 (498 500), cela représente une hausse d'environ 30,0 %. Après qu'une grande partie des restrictions de voyage imposées pour endiguer la pandémie de COVID-19 a été levée, le nombre mensuel de demandes d'asile déposées en Europe est reparti à la hausse de manière continue au début de l'été et a même retrouvé son niveau de 2019 en août. Un pic annuel a été enregistré en septembre avec 76 500 demandes environ. Durant ce mois, de nombreux pays européens ont en effet enregistré le personnel local évacué d'Afghanistan et les membres de leur famille comme requérants d'asile. En principe, le nombre de demandes d'asile déposées en Europe ne permet pas de déduire directement le nombre de requérants d'asile qui sont effectivement arrivés sur le Vieux Continent. Les personnes exilées déposent souvent une demande dans plusieurs pays et apparaissent ensuite dans les statistiques de tous les pays concernés.

Aperçu des migrations primaire et secondaire en Europe

Les chiffres de l'année 2021 ne sont que provisoires. De plus, ceux des quatre dernières années peuvent varier légèrement en fonction des sources.

Routes migratoires	occidentale (principalement Maroc-Espagne)		centrale (principalement depuis la Libye, la Tunisie et la Turquie vers l'Italie)	orientale (Turquie-Grèce)	
	mer	terre	mer	mer	terre
2018	58'550	6'800	23'370	32'500	15'500
2019	26'170	6'350	11'470	59'730	14'890
2020	40'320	1'540	34'150	9'720	5'980
2021	41'980	1'220	67'480	4'110	4'700

Source : Cruscotto statistico giornaliero | Dipartimento Libertà Civili e Immigrazione (IT); UNHCR.

Routes migratoires	occidentale (principalement Maroc-Espagne)	centrale (principalement Libye-Italie)	orientale (Turquie-Grèce)
Principaux pays de provenance en 2021	Maroc (10'000) Algérie (9'500) Côte d'Ivoire (3'000) Sénégal (2'000)	Tunisie (15'670) Égypte (8'350) Bangladesh (7'820) Iran (3'920)	Afghanistan (1'000) Somalie (600) Palestiniens (350) RD du Congo (300)
Évolution mensuelle en 2021			

Source : Cruscotto statistico giornaliero | Dipartimento Libertà Civili e Immigrazione (IT); UNHCR.

En 2021, la migration d'Afrique occidentale vers l'Espagne (directe ou via Ceuta, Melilla ou les îles Canaries) s'est maintenue au niveau de 2020. Au total, quelque 43 200 personnes sont parvenues en Europe par cette voie (2020 : 41 870). La répartition entre les trois itinéraires correspond dans une large mesure à celle observée en 2020. Officiellement, 23 050 personnes sont arrivées sur les îles Canaries (2020 : 23 020), 18 930 en Espagne continentale (2020 : 17 300) et 1220 dans les deux exclaves (2020 : 1540).

La migration sur la route de la Méditerranée centrale a fortement augmenté en 2021. Au total, 67 480 personnes ont débarqué dans le sud de l'Italie, soit presque deux fois plus qu'en 2020 (34 150). Il s'agit du chiffre le plus haut enregistré depuis 2017 (119 400 personnes).

Sur cette route, la majorité des personnes sont parties de Libye (30 600 personnes) et de Tunisie (20 200 personnes), suivies de loin par la Turquie (12 900 personnes). Au printemps et à l'automne, la Libye a constitué le principal point de départ des migrants ; en juillet et en août, ça a été la Tunisie. Ce phénomène s'explique sans doute par les bouleversements dans le pays, qui ont connu leur paroxysme pendant ces deux mois. L'itinéraire par la Turquie n'est pas nouveau mais a vu sa fréquentation augmenter nettement en 2021. Cette évolution s'explique sans doute par le fait que la frontière maritime entre la Grèce et la Turquie reste fortement surveillée, ce qui a détourné une partie de la migration à destination de l'Italie.

Près de 4100 migrants ont débarqué sur les îles grecques en 2021, soit environ 5600 de moins qu'en 2020. Le pic annuel a été enregistré en octobre avec 750 personnes.

En raison du nombre restreint de débarquements sur son territoire, la Grèce a pu soulager les camps situés sur les îles de la mer Égée. Si 17 000 personnes s'y trouvaient encore au début de l'année 2021, elles n'étaient plus que 3200 à la fin de l'année, soit nettement moins que la capacité réelle des camps, à savoir 12 700. La Grèce continue de ne transférer vers le continent que les personnes dont la demande d'asile a été acceptée et les personnes vulnérables.

En 2021, la migration par voie terrestre entre la Turquie et la Grèce a reculé d'environ 1300 personnes. Au total, 4700 personnes sont parvenues en Grèce par cette voie. Le pic annuel a été enregistré en avril avec 680 personnes.

La migration secondaire de personnes qui ont obtenu un statut de protection en Grèce a fortement augmenté en 2021. Un grand nombre d'entre elles empruntent la voie aérienne sans aucune difficulté car les réfugiés reconnus ont droit à un document de voyage pour réfugié qui les autorise à voyager au sein de l'espace Schengen. Ces personnes visent le plus souvent l'Allemagne, où elles déposent une nouvelle demande d'asile.

Comme les années précédentes, l'ampleur exacte de la migration par les routes des Balkans est difficile à évaluer avec précision. Les chiffres varient fortement selon les sources. Dans l'ensemble, la migration par les Balkans a évolué selon le cycle saisonnier usuel. En hiver, l'ampleur de la migration a été relativement faible. Plusieurs milliers de migrants se sont retrouvés bloqués, notamment en Bosnie et en Serbie. Le volume migratoire a augmenté au cours du printemps et a atteint un pic durant l'automne. Globalement, le nombre de migrants ayant voyagé par voie terrestre via les Balkans en 2021 devrait être légèrement inférieur à celui de 2020. Toutefois, comme les migrants ont été nettement plus nombreux à se rendre en Europe occidentale par voie aérienne en 2021, la migration secondaire depuis la Grèce devrait être de même ampleur voire légèrement supérieure à celle relevée en 2020. En 2021, la migration par les Balkans s'est encore davantage décalée vers l'est. Actuellement, l'itinéraire principal va de Grèce en Autriche via la Macédoine du Nord, la Serbie, la Roumanie et la Hongrie.

Durant l'été 2021, le Bélarus a ouvert son territoire aux migrants du Proche-Orient. Selon les estimations, entre 20 000 et 25 000 personnes sont arrivées au Bélarus par voie aérienne au cours des mois suivants. Ces migrants ont d'abord été transportés depuis Minsk jusqu'à la frontière avec la Lituanie puis, également, aux frontières avec la Pologne et la Lettonie. Ces trois pays ont réagi en renforçant massivement la protection de leurs frontières avec le Bélarus. Un

nombre non négligeable de migrants sont parvenus à entrer dans l'espace Schengen, le plus souvent avant que les pays susmentionnés n'aient cette réaction. Plus de 10 000 migrants sont ainsi arrivés en Allemagne. À partir du mois de décembre, de plus en plus de personnes sont retournées dans le nord de l'Irak et plus aucun vol en provenance de cette région n'a atterri à Minsk. Les migrations secondaires en provenance du Bélarus ne devraient guère concerner la Suisse.

Cas réglés et effectif en procédure d'asile

En 2021, le SEM a traité 15 464 demandes d'asile en première instance, soit 1759 de moins (-10,2 %) qu'en 2020 (17 223). Ce recul s'explique par les restrictions liées au COVID-19 (en particulier les isolements, les quarantaines, la diminution du nombre d'auditions réalisées et l'augmentation de leur durée).

La même année, 5369 personnes ont obtenu l'asile (2020 : 5409, -0,7 %). Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est ainsi élevé à 37,0 % en 2021 (2020: 33,3 %). Toujours en 2021, 3409 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues (2020 : 2622, +30,0 %), dont 2678 (2020 : 2103, +27,3 %) dans le cadre de la procédure Dublin et 479 en vertu d'accords bilatéraux de réadmission (2020 : 248, +93,1 %). 5730 demandes ont été rejetées (2020 : 8209, -30,2 %) et 956 classées (2020 : 983, -2,7 %).

En 2021, 3889 admissions provisoires ont été prononcées (2020 : 5094, -23,7 %), dont 3442 (2020 : 4630, -25,7 %) sur la base d'une décision d'asile de première instance. 5803 admissions provisoires ont pris fin (2020 : 4377, +32,6 %). Le taux de protection (décisions d'octroi de l'asile et admissions provisoires prononcées sur la base de décisions d'asile de première instance) a atteint 60,7 % en 2021 (2020 : 61,8 %). L'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile pendantes en première instance) a ainsi augmenté de 586 unités, pour s'établir à 4438 personnes (contre 3852 fin 2020), ce qui représente une hausse de 15,2 %.

Réinstallation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné aux personnes particulièrement vulnérables.

Par décision du 29 mai 2019, le Conseil fédéral a arrêté la poursuite de la politique de réinstallation menée par la Suisse : tous les deux ans, une décision doit être prise sur un nouveau contingent d'admissions, inscrit dans une fourchette de 1500 à 2000 personnes. Pour 2020 et 2021, le Conseil fédéral a décidé d'admettre jusqu'à 1600 réfugiés ayant particulièrement besoin de protection. En raison de la pandémie, ce maximum n'a pas été atteint. Au total, 1380 réfugiés sont arrivés en Suisse pour y être réinstallés (dont 1050 en 2021). Ils provenaient essentiellement de Syrie, d'Afghanistan et de Soudan.

Accord de Dublin

La procédure Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin a compétence pour mener une procédure d'asile. Une fois que la responsabilité est établie, c'est le droit national de l'État concerné qui s'applique.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 4936 personnes, car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 3282 cas, l'État requis a reconnu sa compétence et s'est déclaré prêt à reprendre les intéressés. 1384 demandes ont été rejetées. Les autres demandes sont encore en suspens. Au total, 1375 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre en 2021. Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 3381 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 1433 et rejeté 1945. Les autres demandes sont encore en suspens. 745 personnes ont été transférées

en Suisse.

Les expériences réalisées avec l'accord d'association à Dublin sont largement positives et la collaboration avec les États partenaires fonctionne bien. La pandémie de COVID-19, les restrictions en matière d'entrée et le trafic aérien réduit ont parfois encore compliqué les transferts au sein de l'espace Dublin au cours de l'année 2021.

Depuis 2009, la Suisse a remis beaucoup plus de personnes à un autre État Dublin (33 995) qu'elle n'a dû elle-même en reprendre (9412) en vertu de l'accord de Dublin.

Accords de réadmission avec les États européens

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, la Suisse a demandé à d'autres États européens la reprise d'un total de 1041 personnes au titre d'un accord bilatéral de réadmission, estimant que ces personnes y étaient déjà détentrices d'un statut de protection internationale. Dans 1000 cas, l'État requis a reconnu sa compétence et s'est déclaré prêt à reprendre les intéressés. 37 demandes ont été rejetées. Les autres demandes sont encore en suspens. 243 personnes ont pu être transférées vers l'État européen compétent.

Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 98 demandes dans le cadre d'accords bilatéraux de réadmission. Elle en a accepté 59 et rejeté 39. 17 personnes ont été transférées en Suisse. Depuis 2014, la Suisse a pu transférer 2365 personnes en vertu d'accords de réadmission et 92 personnes lui ont été transférées à ce titre.

Départs et avis d'exécution du renvoi

En 2021, 973 personnes ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, contre 1051 en 2020 (-7,4 %). 1655 personnes (2020 : 1518, +9 %) ont été renvoyées dans leur pays d'origine soit ou dans un État tiers, 1127 dans un État Dublin (2020 : 715, +57,6 %).

Dans l'ensemble, le nombre de départs a donc progressé par rapport à 2020 malgré la pandémie persistante de COVID-19 (+14,3 %). La situation en matière de départs varie fortement selon l'État de destination considéré. Par ailleurs, la pandémie a continué à rendre les conditions de retour particulièrement difficiles : Les restrictions d'entrée et les réglementations frontalières exceptionnelles dans les États de destination ainsi que la réduction du trafic aérien international ont eu un impact majeur sur l'organisation des départs. En outre, 3545 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ (2020 : 3574, -0,8 %).

Durant l'année sous revue, les trois pays en tête du classement des départs et des avis d'exécution du renvoi ont été l'Algérie, le Maroc et l'Afghanistan.

Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile

Le suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile est désormais publié dans le cadre du commentaire annuel de la statistique sur l'asile car, depuis 2021, le SEM ne commente plus la statistique sur l'asile chaque trimestre.

Comme en 2020, le domaine des retours a été fortement affecté par la pandémie de COVID-19 et la situation reste volatile. La situation en matière de départs n'est pas encore revenue à la normale. Les choses se sont en revanche améliorées sur le plan de l'identification et de l'obtention de documents. La majorité des consulats et ambassades ont maintenant repris leurs activités. Malgré le surcroît de travail organisationnel qu'elles représentent, les auditions centralisées avec des délégations étrangères ont pu en principe reprendre. De nombreuses personnes provenant de pays vers lesquels les retours étaient impossibles en raison de la pandémie de COVID-19 ont également pu être identifiées.

L'exécution des décisions de renvoi relève de la compétence des cantons. Dans ce domaine, on remarque que la mise en œuvre varie d'un canton à l'autre. Ce phénomène s'explique notamment

par le contexte propre à chaque canton, à savoir:

- la pratique judiciaire et les lois cantonales sur les mesures de contrainte ;
- le nombre de places de détention administrative disponibles en vue de l'exécution des renvois ;
- les priorités cantonales, différentes en fonction des catégories d'exécution.

La Confédération mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois. Elle apporte un soutien opérationnel dans ce domaine aux cantons qui le demandent. Elle leur prête notamment son concours dans l'identification des personnes à renvoyer, l'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs. Depuis le 1^{er} mars 2019, la Confédération accomplit aussi directement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) les démarches nécessaires à l'établissement de l'identité et à l'obtention de documents de voyage. En outre, elle informe les cantons des derniers développements ayant trait au retour vers les pays d'origine ou les États tiers si ces renseignements sont utiles au traitement efficace des dossiers. Enfin, en tant qu'organe central de coordination, la Confédération entretient des contacts avec les autorités des pays de provenance des personnes tenues de quitter la Suisse.

Au 31 décembre 2021, le nombre total de cas de soutien au retour dans le domaine de l'asile avait diminué de 4,9 %, pour s'établir à 3666 personnes (2020 : 3853). Par rapport à 2020, le nombre de départs (contrôlés, non contrôlés, etc.) a été plus élevé que le nombre de cas entrant dans le champ du soutien au retour. Ce constat montre que les renvois ont continué à être exécutés en nombre relativement élevé malgré la pandémie de COVID-19.

Taux d'activité professionnelle

Au 31 décembre 2021, 342 requérants d'asile exerçaient une activité lucrative, ce qui représente un taux d'activité professionnelle de 6,2 % sur l'ensemble de la Suisse. Ils étaient 462 à la même date en 2020, ce qui représente une baisse de 26,0 %. Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 14 947 exerçaient une activité lucrative (pour un taux d'activité de 48,0 %), ce qui représente, par rapport à 2020, une baisse de 159 personnes (-1,1 %). Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 12 802 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 39,6 %), soit 1592 de plus (+ 14,2 %) par rapport à l'année précédente. Les nombres correspondants d'actifs de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans un tableau détaillé (voir page 40 sous « Informations »).

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2020	Fin 2021	+/- en %	Femmes	Hommes
Effectif dans le processus asile en Suisse	55'638	54'368	-2.3	21'794	32'574
Effectif dans le processus procédure	6'569	7'144	8.8	2'285	4'859
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	3'852	4'438	15.2	1'378	3'060
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	2'717	2'706	-0.4	907	1'799
Effectif admissions provisoires	48'644	46'637	-4.1	19'310	27'327
Admissions provisoires ≤ 7 ans	27'535	24'258	-11.9	9'101	15'157
Admissions provisoires > 7 ans	11'196	12'866	14.9	6'164	6'702
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	5'990	4'184	-30.2	1'788	2'396
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	3'923	5'329	35.8	2'257	3'072
Total dans le processus exécution du renvoi	391	552	41.2	184	368
Suspensions (groupes)	0	0	0	0	0
Suspensions (individus)	391	552	41.2	184	368
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	34	35	2.9	15	20
Total des effectifs Soutien au retour SaR ²⁾	5'073	5'024	-1.0	1'092	3'932
dont cas sans processus d'asile en suspens	4'533	4'422	-2.4	912	3'510
Effectifs Identification	2'977	2'679	-10.0	694	1'985
Effectifs Obtention des documents de voyage	453	551	21.6	100	451
Effectifs Organisation du départ	260	363	39.6	56	307
Effectifs Retour suspendu / bloqué	435	464	6.7	19	445
Effectifs Cas spéciaux statistiques	948	967	2.0	223	744
Nombre de réfugiés reconnus	67'175	72'207	7.5	32'208	39'999
Réfugiés permis B	48'435	53'205	9.8	24'395	28'810
Réfugiés permis C	18'740	19'002	1.4	7'813	11'189
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR)	127'346	130'997	2.9	54'914	76'083

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

²⁾ L'effectif des SaR inclut les personnes dont la procédure d'asile est en cours, si bien que ce chiffre ne peut pas être utilisé dans le calcul du total.

Tableau 2: Flux

Flux durant la période (personnes)	Année 2020	Année 2021	+/- en %	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	2'524	3'254	28.9	1'802	1'452
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	2'841	3'348	17.8	1'871	1'477
Demandes d'asile en Suisse	11'041	14'928	35.2	4'819	10'109
Reprises des demandes d'asile en Suisse	1'326	1'042	-21.4	365	677
Cas réglés en première instance	17'223	15'464	-10.2	5'139	10'325
Décisions positives	5'409	5'369	-0.7	2'671	2'698
Rejets avec admission provisoire	4'583	3'325	-27.4	1'108	2'217
Rejets sans admission provisoire	3'626	2'405	-33.7	728	1'677
Non entrées en matière NEM avec admission provisoire	47	117	148.9	46	71
Non entrées en matière NEM sans admission provisoire	2'575	3'292	27.8	469	2'823
Radiations	983	956	-2.7	117	839
Taux de reconnaissance en % ¹⁾	33.3	37.0	-	53.2	28.4
Taux de protection en % ²⁾	61.8	60.7	-	76.2	52.6
Groupe : Entrées (Resettlement)	512	1'050	105.1	521	529
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	614	1'048	70.7	519	529
Admissions provisoires	5'094	3'889	-23.7	1'346	2'543
Admissions provisoires LAsi et LEI	4'309	3'229	-25.1	1'070	2'159
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	785	660	-15.9	276	384
Levées et fins admissions provisoires	4'377	5'803	32.6	1'954	3'849

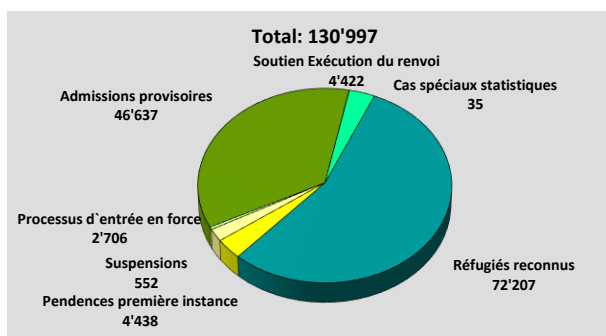
1) **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance.

2) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance.

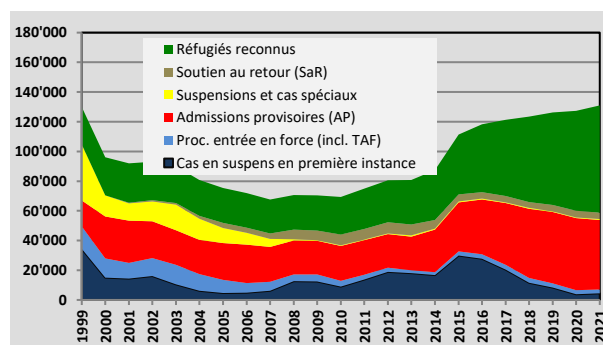
Flux durant la période (personnes)	Année 2020	Année 2021	+/- en %	Femmes	Hommes
Réexamens	990	1'168	18.0	392	776
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'067	1'022	-4.2	353	669
Révocations et extinctions asile	1'984	1'270	-36.0	564	706
Dublin: requêtes procédure out	4'057	4'936	21.7	554	4'382
Dublin: requêtes procédure in	3'759	3'381	-10.1	515	2'866
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure out	2'567	3'282	27.9	336	2'946
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure in	1'936	1'433	-26.0	315	1'118
Dublin: décisions de non entrée en matière (art. 31.a.1.b)	2'103	2'678	27.3	288	2'390
Dublin: transferts procédure out	941	1'375	46.1	66	1'309
Dublin: transferts procédure in	877	745	-15.1	201	544
Accords de réadmission: requêtes procédure out	563	1'041	84.9	346	695
Accords de réadmission: requêtes procédure in	60	98	63.3	18	80
Accords de réadmission: consentements procédure out	482	1'000	107.5	341	659
Accords de réadmission: consentements procédure in	58	59	1.7	15	44
Accords de réadmission: décisions de non-entrée en matière	248	479	93.1	180	299
Accords de réadmission: transferts procédure out	238	243	2.1	33	210
Accords de réadmission: transferts procédure in	25	17	-32.0	5	12
Cas de rigueur: Demandes	3'024	4'799	58.7	1'394	3'405
Cas de rigueur: Approbations	2'986	4'535	51.9	1'342	3'193
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	2'835	4'376	54.4	1'283	3'093
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	151	159	5.3	59	100

Flux durant la période (personnes)	Année 2020	Année 2021	+/- en %	Femmes	Hommes
Nouveaux séjours dans le processus asile	12'791	17'150	34.1	5'568	11'582
Entrées	8'398	12'321	46.7	3'714	8'607
Reprises du séjour	1'958	2'260	15.4	583	1'677
Naissances	2'435	2'569	5.5	1'271	1'298
Total des demandes de SaR (reprises incl.)	6'979	7'434	6.5	1'112	6'322
Règlements du séjour après octroi de l'asile	5'692	5'977	5.0	2'932	3'045
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	3'997	5'556	39.0	1'905	3'651
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	4'512	4'015	-11.0	798	3'217
Total des départs et annonces d'exécution	9'752	10'540	8.1	1'546	8'994
Départs volontaires contrôlés	1'051	973	-7.4	300	673
Renvois pays d'origine	1'346	1'505	11.8	118	1'387
Renvois pays tiers	172	150	-12.8	17	133
Renvois pays Dublin	715	1'127	57.6	44	1'083
Départs non-contrôlés	3'574	3'545	-0.8	368	3'177
Autres départs	2'894	3'240	12.0	699	2'541

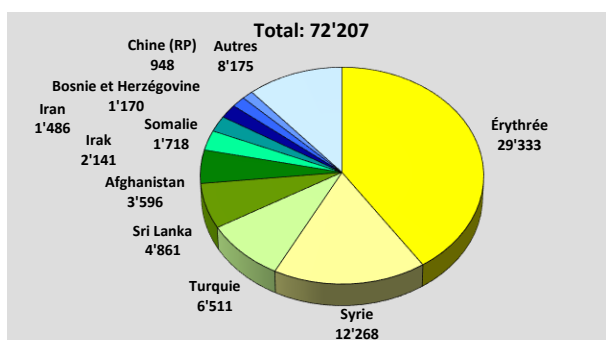
Effectifs



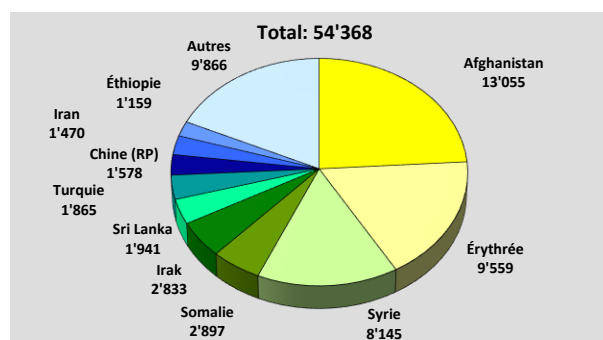
Graphique 1 : Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR): statut



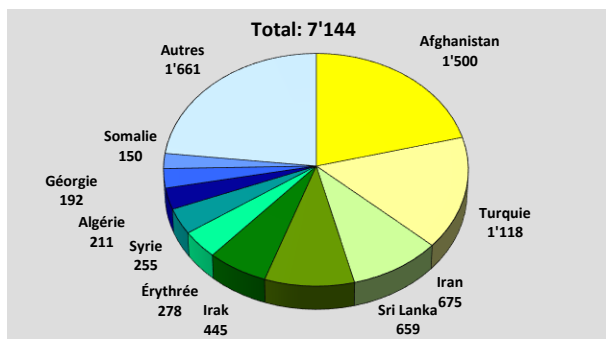
Graphique 2 : Personnes relevant du domaine de l'asile par an



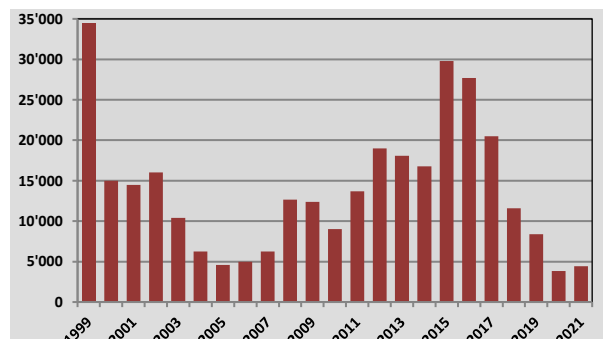
Graphique 3 : Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4 : Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

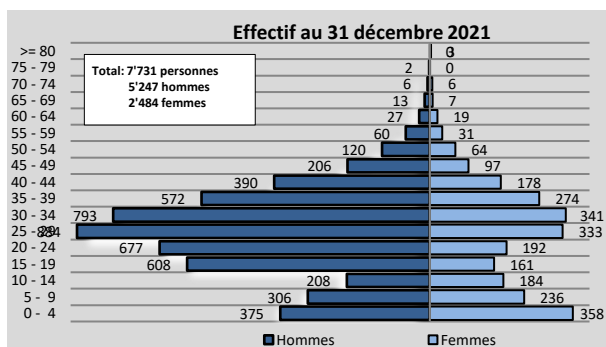


Graphique 5 : Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

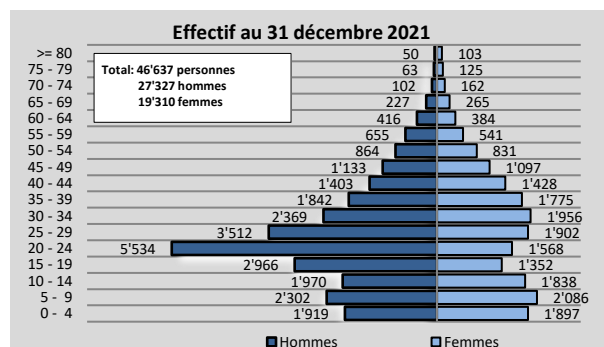


Graphique 6 : Demandes d'asile en suspens en première instance par an

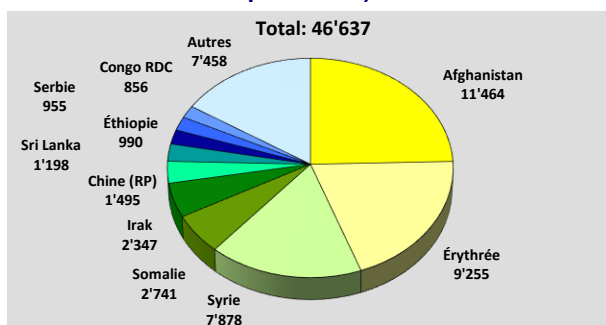
À fin décembre 2021, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 130 997, contre 127 346 l'année précédente. Parmi ces personnes 72 207 avaient le statut de réfugié reconnu, 46 637 étaient admises à titre provisoire et 552 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2021, 4438 demandes étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'État aux migrations) et 2706 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens de deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 35 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par le système d'information central pour la migration (SYMIC). En outre, dans le cadre du soutien au retour, on comptait à la fin de la période sous revue 4422 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEI.



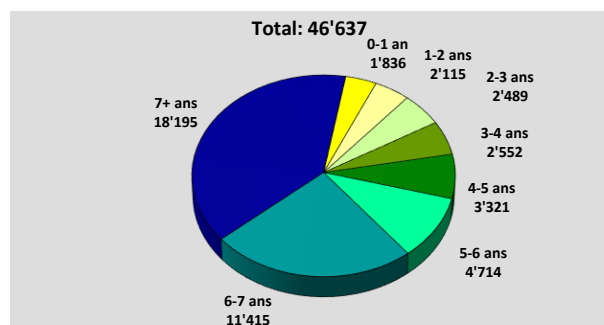
Graphique 7 : Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



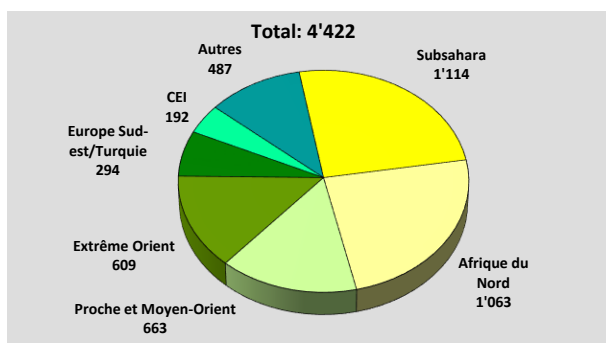
Graphique 8 : Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



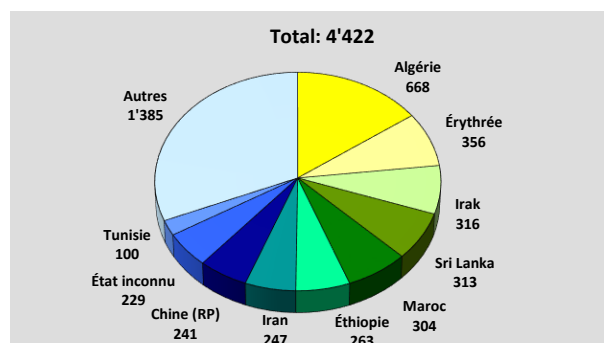
Graphique 9 : Admissions provisoires: pays de provenance



Graphique 10 : Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

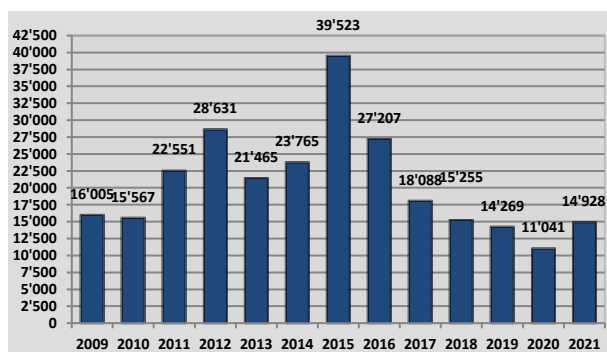


Graphique 11 : Soutiens au retour (SaR) régions (personnes sans processus asile en suspens)

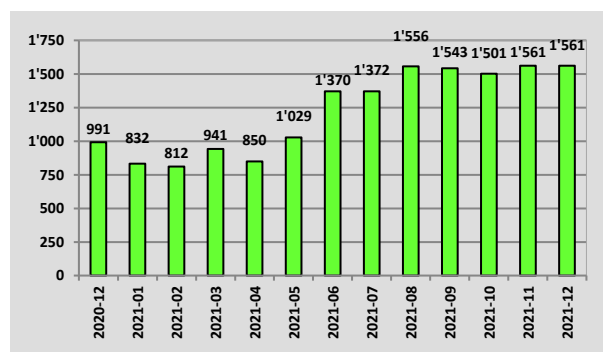


Graphique 12 : Soutiens au retour (SaR) pays de provenance (personnes sans processus asile en suspens)

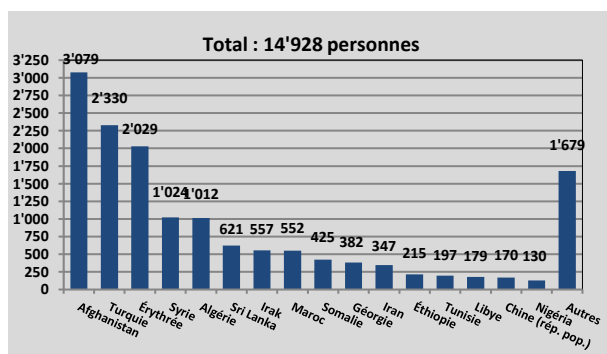
Demandes d'asile



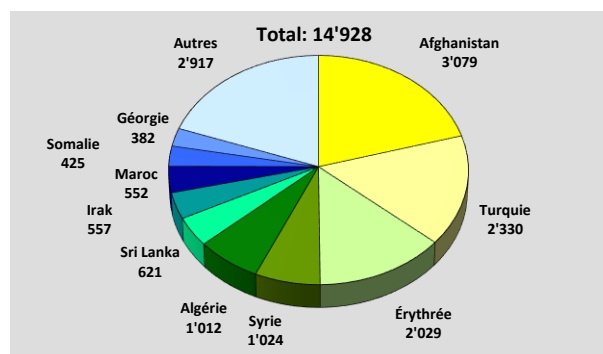
Graphique 13 : Demandes d'asile par an



Graphique 14 : Demandes d'asile par mois



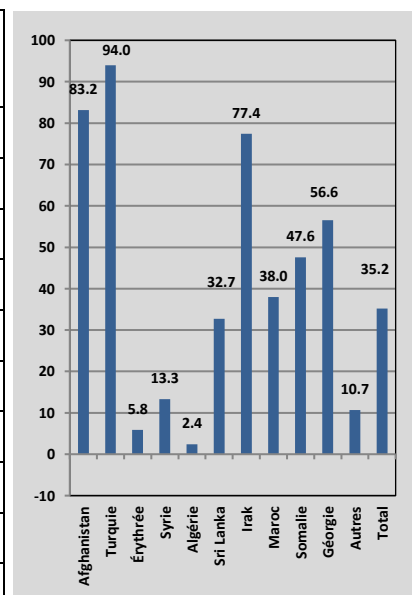
Graphique 15 : Demandes d'asile Principaux pays de provenance



Graphique 16 : Demandes d'asile Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nation	Demandes d'asile 2020	Demandes d'asile 2021	En pour cent du total
1	Afghanistan	1'681	3'079	20.6
2	Turquie	1'201	2'330	15.6
3	Érythrée	1'917	2'029	13.6
4	Syrie	904	1'024	6.9
5	Algérie	988	1'012	6.8
6	Sri Lanka	468	621	4.2
7	Irak	314	557	3.7
8	Maroc	400	552	3.7
9	Somalie	288	425	2.8
10	Géorgie	244	382	2.6
	Autres	2'636	2'917	19.5
	Total	11'041	14'928	100.0



Graphique 17 : Variation en pourcents

Durant l'année 2021, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 812 (février) et 1561 (janvier). En 2020, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 332 (avril) à 1244 demandes (janvier).

Sur les 14 928 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 3079 (20,6 %) provenaient de l'Afghanistan (1681 demandes en 2020), 2330 (15,6 %) de la Turquie, 2029 (13,6 %) de l'Érythrée, 1024 (6,9 %) de la Syrie et 1012 personnes (6,8 %) de l'Algérie. Le Sri Lanka figure en sixième position, avec 621 demandes (4,2 %), suivie de l'Irak (557 demandes, 3,7 %) et du Maroc avec 552 personnes (3,7 %). Enfin, la Somalie (425) et la Géorgie (382) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

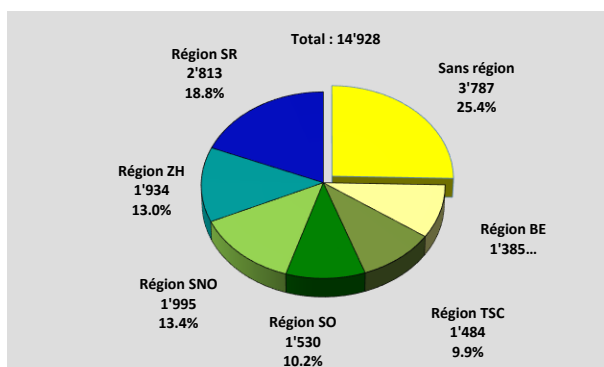
À elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent plus de trois quarts de l'ensemble (80,5 %).

Demands dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)

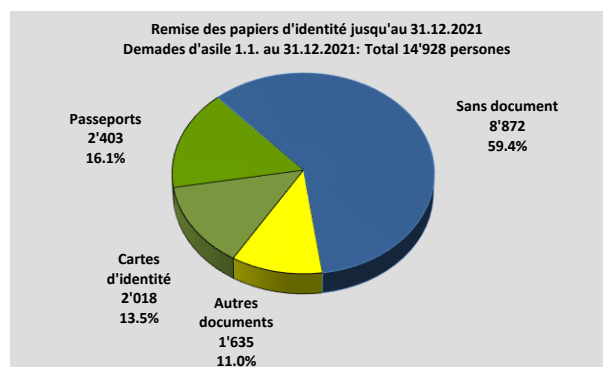
Sur les 14 928 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 11 141 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents aux CFA:

Des 14 928 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 4421 (soit 29,6 % d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18 : Demandes d'asile présentées dans les structures régionales¹⁾



Graphique 19 : Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA

1) Structures régionales:

- BE Région Bern avec CFA Berne
- SNO Région Suisse du Nord-ouest avec CFA Bâle
- SO Région Suisse orientale avec CFA Altstätten
- SR Région Suisse romande avec CFA Boudry
- TSC Région Tessin et Suisse centrale avec CFA Chiasso
- ZH Région Zürich avec CFA Zürich

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>

Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2021, un total de 170 demandes d'entrée a été déposé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 86 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 43) et 84 à Zurich (année précédente: 23). Pour l'année 2021, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Chine (rép. pop.), la Russie, et l'Ukraine. À l'aéroport de Genève ; la Turquie, la Syrie et l'Afghanistan.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2021 un total de 166 autorisations d'entrée.

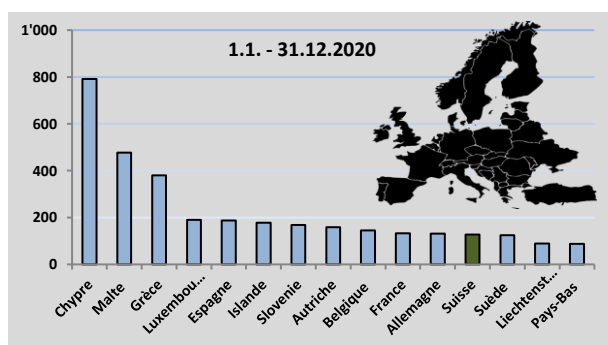
Demandes de réexamen

Au total, 1168 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2021 contre 990 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 1022 demandes de réexamen (2020 : 1067); 165 (2020 : 133) ont été acceptées et 597 (2020 : 652) rejetées. Dans 148 cas (2020 : 170), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. À la fin de l'année en revue, 261 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (166 à fin 2020).

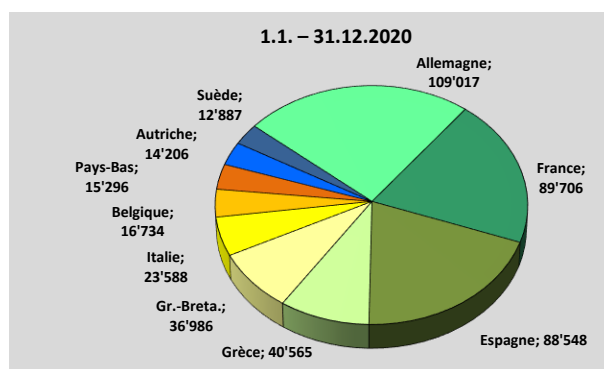
Procédure Dublin

En 2021, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 4936 (2020 : 4057) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 3282 (2020 : 2567) cas et 1375 (2020 : 941) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 3381 (2020 : 3759) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 1433 (1936). Au total, 745 (2020 : 877) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 2678 (2020 : 2103) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 31a, al. 1, let. b, LAsi).

Demandes d'asile en comparaison internationale

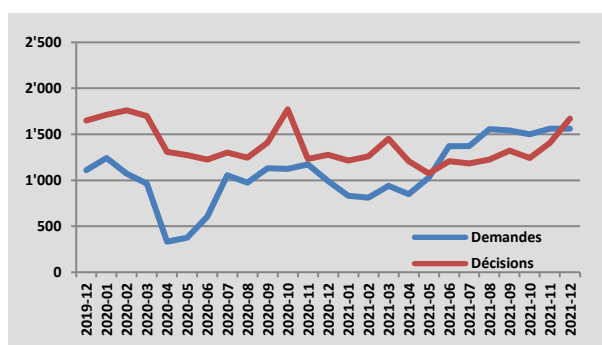


Graphique 20 : Nombre de demandes d'asile par rapport pour 100'000 habitants

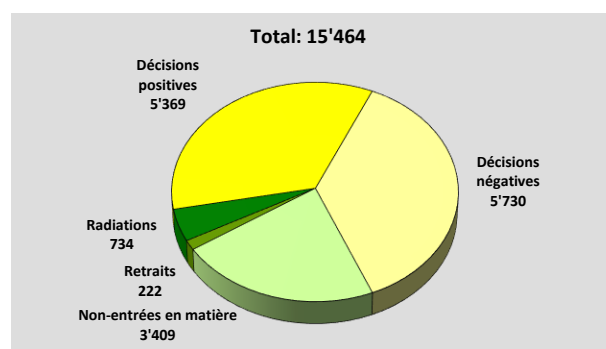


Graphique 21 : Demandes d'asile dans des États européens

Cas traités en première instance



Graphique 22 : Evolution des demandes d'asile et des cas traités



Graphique 23 : Cas traités en première instance

Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens de première instance

	Règlements 2020	Règlements 2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	5'409	5'369	-40	-0.7
Taux de reconnaissance (en %)	33.3	37.0	3.7	-
Rejets avec AP	4'583	3'325	-1'258	-27.4
Non-entrées en matière avec AP	47	117	70	148.9
Taux de protection (en %)	61.8	60.7	-1.1	-
Rejets sans AP	3'626	2'405	-1'221	-33.7
Non-entrées en matière sans AP	2'575	3'292	717	27.8
Radiations	983	956	-27	-2.7
Total	17'223	15'464	-1'759	-10.2
Demandes en suspens	3'852	4'438	586	15.2

De janvier à décembre 2021, 15 464 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 5369 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 37,0 % sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Lors du calcul du taux de protection, les admissions provisoires (refus avec AP et NEM avec AP) sont ajoutées au calcul des décisions positives. Pour l'année 2021, cela donne un taux de protection de 60,7 %.

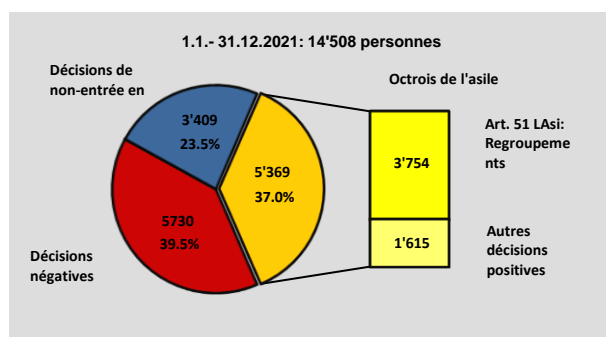
Tableau 5: Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité

Nationalité	Octrois de l'asile	Admissions provisoires ¹⁾	Taux de reconnaissance (en %) ²⁾	Taux de protection (en %) ³⁾
Turquie	1'964	140	81.6	87.4
Érythrée	1'444	432	68.5	89.0
Syrie	600	379	52.5	85.7
Afghanistan	446	1'524	16.5	73.0
Sri Lanka	244	62	35.4	44.3
Somalie	101	166	24.8	65.4
Iran	96	104	20.6	43.0
Irak	93	99	18.3	37.7
Éthiopie	44	61	27.0	64.4
Chine (rép. pop.)	30	80	16.4	60.1
Autres	307	395	8.2	18.8
Total	5'369	3'442	37.0	60.7

1) Rejets avec AP et NEM avec AP (comprend uniquement les décisions AP de première instance)

2) **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiation au moment de la décision de première instance

3) **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octrois de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiation au moment de la décision de première instance



Graphique 24 : Décisions de première instance

Parmi les 5369 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 3754 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 1615 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel. À noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Réinstallations

Durant l'année 2021, 1050 demandes d'asile pour groupes (appelé également « cas de réinstallations ») ont été déposés (par rapport à 512 demandes l'année précédente). L'asile pour groupe a été accordé à 1048 cas (contre 614 octrois de l'asile l'année précédente).

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

Tableau 6: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2020	2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	4'377	5'803	1'426	32.6
Révocation ou extinction de l'asile	1'984	1'270	-714	-36.0

De janvier à décembre 2021, l'asile a été révoqué pour 1270 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 5803 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de l'Afghanistan (1705), de la Syrie (1030), de l'Érythrée (429), de la Somalie (413) et de la République populaire de Chine (323).

Règlements du séjour et sorties du processus asile

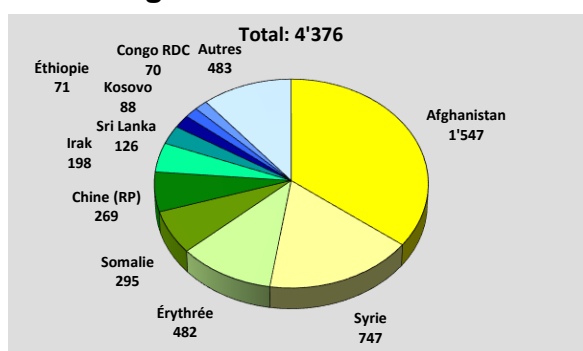
Tableau 7: Règlements du séjour

	Règlements 2020	Règlements 2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Octrois de l'asile	5'409	5'369	-40	-0.7
Admissions provisoires	5'094	3'889	-1'205	-23.7
AP LAsi et LEI	4'309	3'229	-1'080	-25.1
AP avec qualité de réfugié	785	660	-125	-15.9
Règlements de police des étrangers ¹⁾	894	1'035	141	15.8
Règlements cas de rigueur ²⁾	2'917	4'389	1'472	50.5
Autres règlements	186	132	-54	-29.0
Total	14'500	14'814	314	2.2

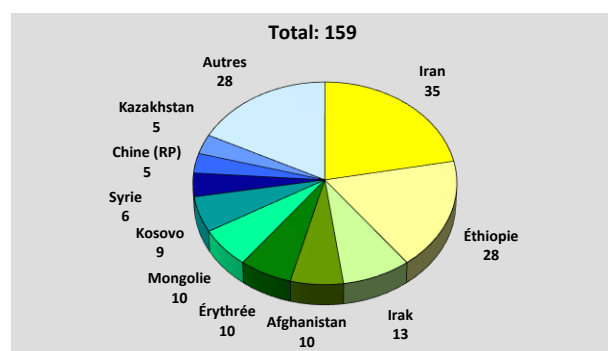
De janvier à décembre 2021, 14 814 personnes (14 500 en 2020) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 5369 personnes ont obtenu l'asile et 3889 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Afghanistan (1604), de l'Erythrée (477) de la Syrie (403).

Durant la même période, 5556 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu un règlement cantonal : 4389 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur²⁾, 1167 par d'autres règlements cantonaux, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Cas de rigueur



Graphique 25 : Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEI: pays de provenance



Graphique 26 : Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 LAsi: pays de provenance

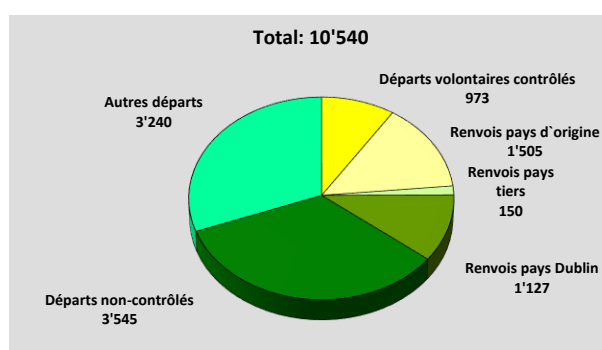
¹⁾ Règlements cantonaux: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 8.

Tableau 8: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2020	Règlements 2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEI après admission provisoire	2'835	4'376	1'541	54.4
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	151	159	8	5.3
procédure d'asile pendante	5	6	1	20.0
procédure d'asile close	146	153	7	4.8
Total	2'986	4'535	1'549	51.9

Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (LAsi et LEI)



Graphique 27 : Sorties LAsi et LEI

Tableau 9: Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité

	Nationalité	Règlements et sorties 2020	Règlements et sorties 2021	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Algérie	1'397	1'562	14.8	165	11.8
2	Maroc	505	807	7.7	302	59.8
3	Afghanistan	409	741	7.0	332	81.2
4	Sri Lanka	338	549	5.2	211	62.4
5	Géorgie	518	461	4.4	-57	-11.0
6	Érythrée	430	438	4.2	8	1.9
7	Albanie	548	428	4.1	-120	-21.9
8	Irak	401	395	3.7	-6	-1.5
9	Nigéria	345	349	3.3	4	1.2
10	Tunisie	255	330	3.1	75	29.4
	Autres	4'606	4'480	42.5	-126	-2.7
	Total	9'752	10'540	100.0	788	8.1

Durant l'année 2021, 973 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 1505 rapatriements dans le pays d'origine, 150 retours dans un Etat tiers ainsi que 3545 départs non contrôlés. 1127 personnes ont été rapatriées dans un Etat Dublin et l'on comptabilise 3240 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Soutien au retour SaR

Tableau 10: Effectifs soutien au retour

Effectif à la fin de la période	2020	2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Total des effectifs Soutien au retour SaR (LAsi et LEI)	5'073	5'024	-49	-1.0
dont cas sans processus d'asile en suspens	4'533	4'422	-111	-2.4
dont cas avec processus d'asile en suspens	540	602	62	11.5
Effectifs Identification	2'977	2'679	-298	-10.0
Effectifs SaR Asile: Identification	2'751	2'443	-308	-11.2
Effectifs SaR LEI: Identification	226	236	10	4.4
Effectifs Obtention documents de voyage	453	551	98	21.6
Effectifs SaR Asile: Obtention documents de voyage	418	505	87	20.8
Effectifs SaR LEI: Obtention documents de voyage	35	46	11	31.4
Effectifs Organisation du départ	260	363	103	39.6
Effectifs SaR Asile: Organisation du départ	157	226	69	43.9
Effectifs SaR LEI: Organisation du départ	103	137	34	33.0
Effectifs Retour suspendu / bloqué	435	464	29	6.7
Effectifs Cas spéciaux statistiques	948	967	19	2.0

Tableau 11: Flux soutien au retour

	2020	2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Demandes d'identification	2'699	2'552	-147	-5.4
Identification positive	1'164	1'492	328	28.2
Identification négative	18	19	1	5.6
Radiations demande	1'496	1'354	-142	-9.5
Demandes Obtention docum. de voyage	1'785	2'011	226	12.7
Papiers disponibles	495	469	-26	-5.3
Papiers obtenus par ses propres moyens	78	100	22	28.2
Papiers obtenus	804	843	39	4.9
Papiers non obtenus	19	15	-4	-21.1
Radiations demande	223	415	192	86.1
Demandes Organisation du départ	5'895	6'500	605	10.3
Fins de l'organisation du départ	3'303	3'552	249	7.5
Radiations demande	2'702	2'801	99	3.7

Tableau 12: Aide au retour

	2020	2021	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Demandes d'aide au retour	751	686	-65	-8.7
Aide au retour approuvée (y.c. partiel.)	571	457	-114	-20.0
Aide au retour refusée	33	35	2	6.1

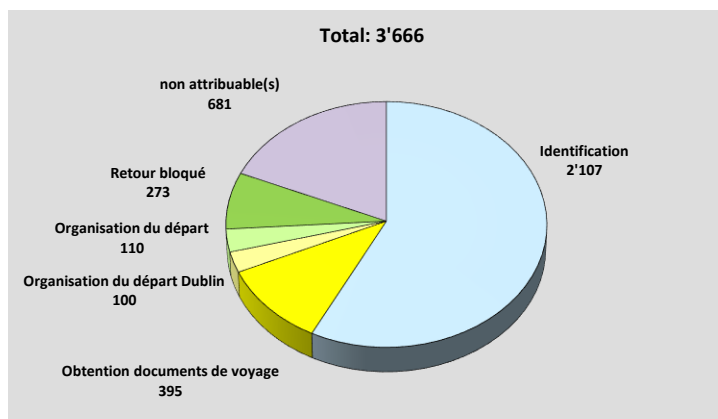
Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

Le présent suivi est désormais publié dans le cadre du commentaire annuel de la statistique sur l'asile car, depuis 2021, le SEM ne publie plus de commentaire trimestriel à ce sujet. Jusqu'à présent, le suivi était publié avec la statistique sur l'asile du 2^e trimestre. En conséquence, le rapport de suivi portera sur l'année civile et non plus sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Ses analyses reposent sur les données du SYMIC.

Le suivi comprend divers graphiques et tableaux sur l'exécution des renvois. Ils fournissent notamment des indications sur l'effectif des personnes qui ont fait l'objet d'un soutien au retour, sur les vérifications d'identité en cours, sur l'obtention de documents de voyage et sur l'organisation des départs au 31 décembre 2021. Ils détaillent également les mouvements de personnes qui ont fait l'objet d'un soutien au retour, en particulier les entrées et les sorties, les transferts Dublin et les mises en détention par canton entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas traités avec soutien au retour au 31 décembre 2021, ventilés par stade.



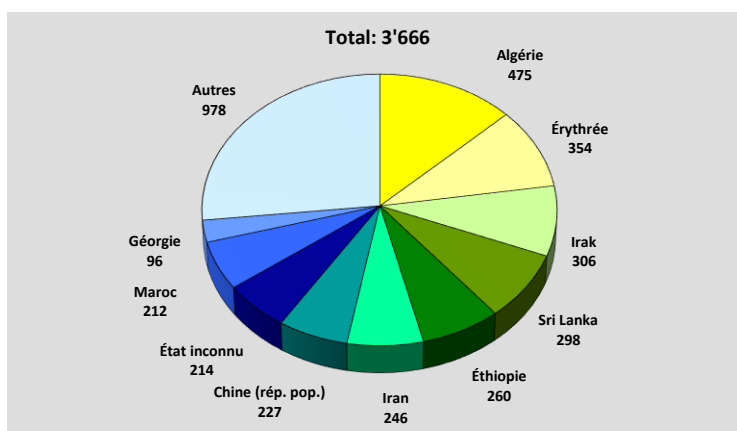
Graphique 28 : Effectif avec SaR asile, par stade, au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

Dans la majorité des cas, l'effectif des personnes avec soutien au retour en sont au stade du processus partiel d'identification ; un plus petit sous-ensemble en est au stade du processus partiel d'obtention de documents de voyage. Ce dernier processus partiel ne couvre plus que les personnes déjà identifiées pour lesquelles un document de voyage est en cours d'obtention. De cette manière, il est possible de faire la distinction entre les personnes à identifier et celles qui sont déjà identifiées, pour lesquelles un document de voyage doit être obtenu.

Les cas qui sont au stade de l'organisation du départ sont désormais divisés en Procédures Dublin et Retours. Les documents de voyage sont alors prêts et le SEM a déjà demandé ou effectué une réservation de vol. Les cas dont le soutien au retour est bloqué ou suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Il existe deux catégories de cas « non attribuables » : celle qui regroupe les cas dont l'identité a été établie ou pour lesquels des documents de voyage ont été obtenus, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut ; et celle comprenant les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse de leur propre gré et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité

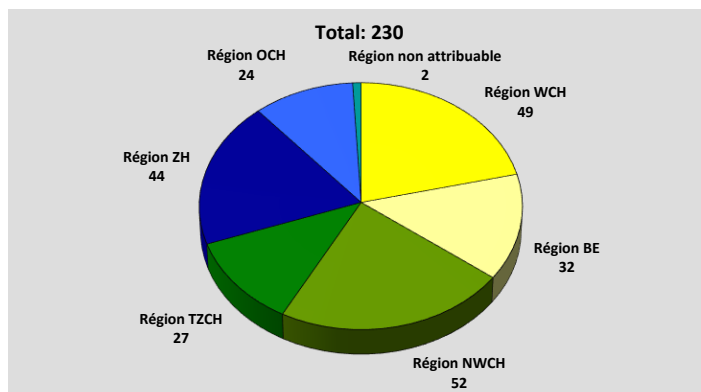
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour en cours au 31 décembre 2021, ventilés par pays de provenance.



Graphique 29 : Effectif avec SaR asile, par nationalité, au 31.12.2021
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile traité dans un CFA

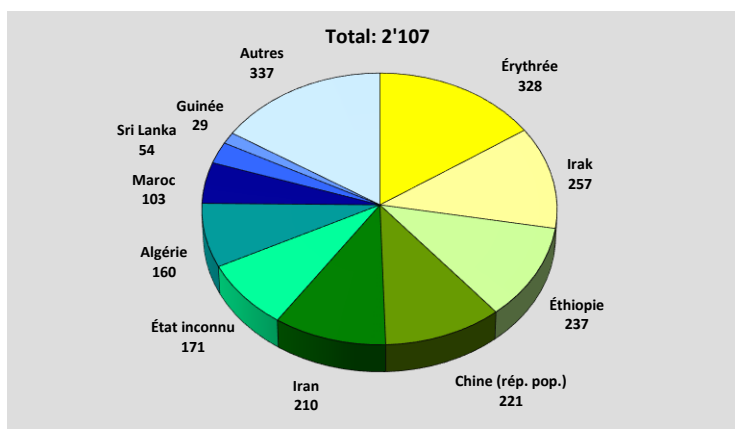
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour traité dans un CFA en suspens au 31 décembre 2021, ventilés par région.



Graphique 30 : Effectif avec SaR asile traité dans un CFA, par région, au 31.12.2021
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas en cours d'identification, ventilés par pays de provenance, en suspens au 31 décembre 2021.

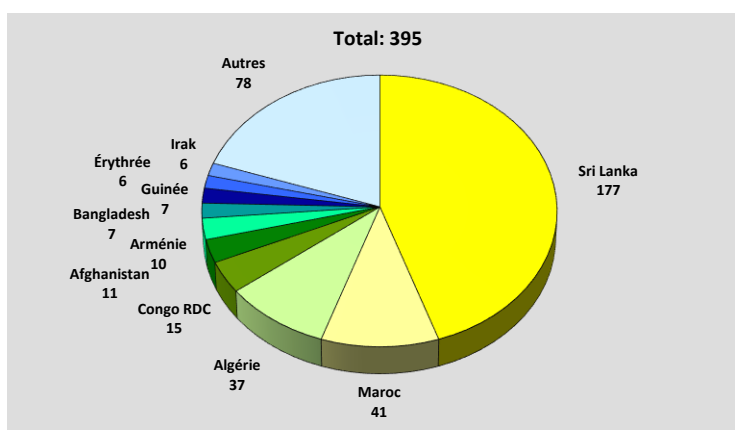


Graphique 31 : Identifications SaR asile en cours au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention des documents de voyage est en cours, par nationalité

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance de ressortissants pour lesquels l'obtention de documents de voyage compte le plus grand nombre de cas en suspens.

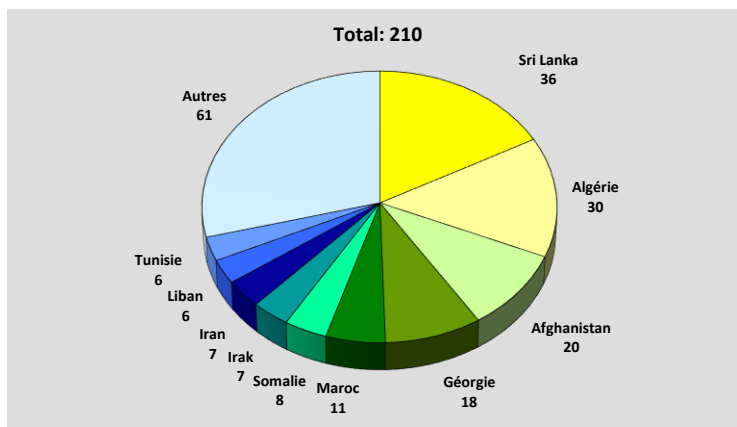
Ces cas ont trait à des personnes dont l'identité a déjà été établie.



Graphique 32 : Obtention de documents de voyage avec SaR asile en cours au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

Effectif des personnes avec SaR asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité

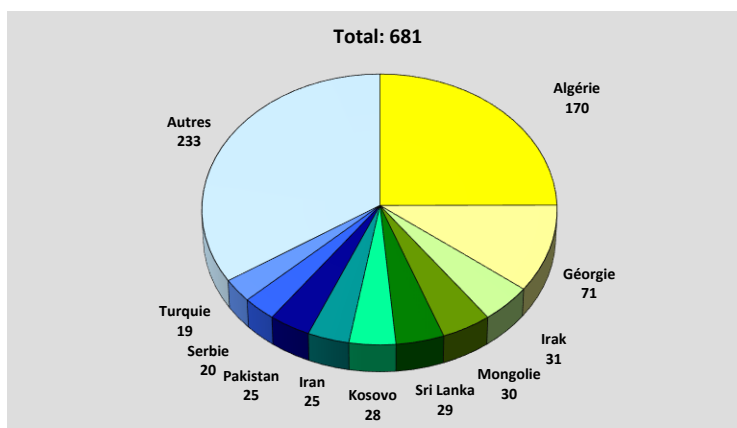
Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants dont l'organisation du départ était en cours au 31 décembre 2021.



Graphique 33 : Organisation du départ avec SaR asile en cours au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

Effectif des cas avec SaR asile qui ne peuvent être attribués à aucun processus partiel

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants qui, au 31 décembre 2021, ne pouvaient être attribués à aucun processus partiel de soutien au retour.



Graphique 34 : Cas avec SaR asile non attribuables à un processus partiel au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

Tableau 13 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution¹

Canton d'exécution	Effectif SaR asile le 31.12.2020*	Effectif SaR asile le 31.12.2021*	Évolution de l'effectif en chiffres absolus
Total	3'853	3'666	-187
Appenzell Rh.-ext.	19	19	0
Appenzell Rh.-int.	1	0	-1
Argovie	280	247	-33
Bâle-Campagne	144	95	-49
Bâle-Ville	83	86	3
Berne	477	419	-58
Fribourg	132	126	-6
Genève	300	272	-28
Glaris	20	16	-4
Grisons	55	58	3
Jura	35	28	-7
Lucerne	168	150	-18
Neuchâtel	70	74	4
Nidwald	12	5	-7
Obwald	4	4	0
Saint-Gall	141	130	-11
Schaffhouse	66	67	1
Schwyz	60	50	-10
Soleure	177	146	-31
Tessin	62	54	-8
Thurgovie	64	67	3
Uri	8	15	7
Valais	160	0	0
Vaud	575	609	34
Zoug	43	29	-14
Zurich	495	490	-5
CFA	201	230	29
Pas d'indication	1	0	-1
Non attribuables	0	1	1

¹ Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

Tableau 14 : Effectif des personnes avec SaR asile traité dans un CFA, ventilé par région.¹

Région	Canton compétent	Effectif SaR asile le 31.12.2020*	Effectif SaR asile le 31.12.2021*	Évolution de l'effectif en chiffres absolus
Total régions		201	230	29
Région WCH	Fribourg	13	29	16
	Genève	0	3	3
	Jura	0	0	0
	Neuchâtel	0	0	0
	Valais	0	0	0
	Vaud	18	17	-1
	Autre canton / aucune saisie	0	0	0
	Total région WCH		31	49
Région BE	Berne	37	32	-5
Région NWCH	Argovie	0	1	1
	Bâle-Campagne	18	21	3
	Bâle -Ville	9	9	0
	Soleure	16	21	5
	Total région NWCH		43	52
Région TZCH	Lucerne	35	21	-14
	Nidwald	0	0	0
	Obwald	0	0	0
	Schwyz	0	0	0
	Tessin	9	6	-3
	Uri	0	0	0
	Zoug	0	0	0
	Total région TZCH		44	27
Région ZH	Zurich	27	44	17
Région OCH	Appenzell Rh.-ext.	0	0	0
	Appenzell Rh.-int.	0	0	0
	Glaris	0	0	0
	Grisons	0	0	0
	Saint-Gall	5	1	-4
	Schaffhouse	0	0	0
	Thurgovie	14	23	9
	Total région OCH		19	24
Région non attribuable		0	2	2

¹ Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

Tableau 15 : Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays¹

Nation	Effectif le 31.12.2020	Effectif le 31.12.2021	Évolution absolue	Évolution en %
Total	2'925	2'712	-213	-7.3
Érythrée	424	335	-89	-21.0
Irak	239	270	31	13.0
Sri Lanka	240	267	27	11.3
Éthiopie	313	245	-68	-21.7
Algérie	218	227	9	4.1
Chine (rép. pop.)	238	225	-13	-5.5
Iran	212	220	8	3.8
État inconnu	188	181	-7	-3.7
Maroc	132	155	23	17.4
Afghanistan	77	39	-38	-49.4
Autres	644	548	-96	-14.9

Les deux tableaux qui suivent font apparaître le stade d'exécution des cas en suspens, pour l'un, dans les cantons (tableau 11), et pour l'autre, dans les CFA (tableau 12). Depuis le 1er mars 2019, le SEM soutient les cantons dans l'exécution des renvois directement depuis les CFA. Cette présentation en deux tableaux permet de déterminer avec précision les phases de processus en cours.

¹ Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

Tableau 16 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile au 31.12.2021, par statut

Canton d'exécution	Total effectif SaR asile*		Identification		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
Total	3'666	100.0	2'107	100.0	395	100.0	210	100.0	273	100.0	681	100.0
Appenzell Rh.-ext.	19	0.5	9	0.4	7	1.8	0	0.0	1	0.4	2	0.3
Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Argovie	247	6.7	172	8.2	20	5.1	9	4.3	20	7.3	26	3.8
Bâle-Campagne	119	3.2	69	3.3	15	3.8	2	1.0	1	0.4	32	4.7
Bâle-Ville	86	2.3	47	2.2	9	2.3	4	1.9	12	4.4	14	2.1
Berne	419	11.4	247	11.7	60	15.2	16	7.6	25	9.2	71	10.4
Fribourg	126	3.4	57	2.7	13	3.3	6	2.9	6	2.2	44	6.5
Genève	272	7.4	173	8.2	36	9.1	6	2.9	18	6.6	39	5.7
Glaris	16	0.4	8	0.4	3	0.8	0	0.0	0	0.0	5	0.7
Grisons	58	1.6	46	2.2	3	0.8	2	1.0	3	1.1	4	0.6
Jura	28	0.8	19	0.9	1	0.3	1	0.5	2	0.7	5	0.7
Lucerne	150	4.1	98	4.7	25	6.3	5	2.4	9	3.3	13	1.9
Neuchâtel	74	2.0	49	2.3	6	1.5	2	1.0	7	2.6	10	1.5
Nidwald	5	0.1	5	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Obwald	4	0.1	4	0.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Saint-Gall	130	3.5	87	4.1	18	4.6	3	1.4	13	4.8	9	1.3
Schaffhouse	67	1.8	50	2.4	4	1.0	0	0.0	1	0.4	12	1.8
Schwyz	50	1.4	38	1.8	2	0.5	2	1.0	1	0.4	7	1.0
Soleure	146	4.0	88	4.2	18	4.6	3	1.4	10	3.7	27	4.0
Tessin	54	1.5	36	1.7	6	1.5	1	0.5	0	0.0	11	1.6
Thurgovie	67	1.8	39	1.9	6	1.5	5	2.4	11	4.0	6	0.9
Uri	15	0.4	11	0.5	1	0.3	2	1.0	0	0.0	1	0.1
Valais	155	4.2	87	4.1	18	4.6	2	1.0	8	2.9	40	5.9
Vaud	609	16.6	270	12.8	62	15.7	34	16.2	83	30.4	160	23.5
Zoug	29	0.8	20	0.9	4	1.0	0	0.0	1	0.4	4	0.6
Zurich	490	13.4	318	15.1	41	10.4	19	9.0	40	14.7	72	10.6
CFA	230	6.3	59	2.8	17	4.3	86	41.0	1	0.4	67	9.8
Pas d'indication	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Non attribuables	1	0.0	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0

* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

Tableau 17 : Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 31.12.2021, par statut

Région	Canton compétent	Total effectif SaR asile*		Identification		Obt. doc. de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
		absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
Total régions		230	100.0	59	100.0	17	100.0	86	100.0	1	100.0	67	100.0
Région WCH	Fribourg	29	12.6	8	13.6	3	17.6	9	10.5	0	0.0	9	13.4
	Genève	3	1.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	3	4.5
	Jura	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Neuchâtel	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Valais	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Vaud	17	7.4	5	8.5	1	5.9	8	9.3	0	0.0	3	4.5
	Autres cantons / aucune saisie	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Total région WCH	49	21.3	13	22.0	4	23.5	17	19.8	0	0.0	15	22.4
Région BE	Berne	32	13.9	10	16.9	1	5.9	8	9.3	0	0.0	13	19.4
Région NWCH	Argovie	1	0.4	0	0.0	1	5.9	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Bâle-Campagne	21	9.1	8	13.6	1	5.9	8	9.3	0	0.0	4	6.0
	Bâle-Ville	9	3.9	2	3.4	1	5.9	1	1.2	0	0.0	5	7.5
	Soleure	21	9.1	4	6.8	3	17.6	6	7.0	0	0.0	8	11.9
	Total région NWCH	52	23	14	23.7	6	35.3	15	17.4	0	0.0	17	25.4
Région TZCH	Luzerne	21	9.1	6	10.2	1	5.9	6	7.0	0	0.0	8	11.9
	Nidwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Obwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Schwyz	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Tessin	6	2.6	3	5.1	0	0.0	2	2.3	0	0.0	1	1.5
	Uri	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Zoug	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Total région TZCH	27	12	9	15.3	1	5.9	8	9.3	0	0.0	9	13.4
Région ZH	Zurich	44	19.1	11	18.6	2	11.8	24	27.9	0	0.0	7	10.4
Région OCH	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Grisons	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Saint-Gall	1	0.4	0	0.0	0	0.0	1	1.2	0	0.0	0	0.0
	Schaffhouse	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Thurgovie	23	10.0	2	3.4	3	17.6	11	12.8	1	100.0	6	9.0
	Total région OCH	24	10.4	2	3.4	3	17.6	12	14.0	1	100.0	6	9.0
Région non attribuable		2	0.9	0	0.0	0	0.0	2	2.3	0	0.0	0	0.0

* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

Tableau 18 : Total des entrées et des sorties, personnes avec SaR asile, du 01.12.2021 au 31.12.2021, par canton d'exécution

Canton d'exécution	Entrées SaR asile (y c. réadmissions)		Sorties SaR asile ¹⁾	
	absolu	%	absolu	%
Total	4'734	100.0	1'728	100.0
Appenzell Rh.-ext.	19	0.4	2	0.1
Appenzell Rh.-int.	1	0.0	0	0.0
Argovie	182	3.8	29	1.7
Bâle-Campagne	68	1	18	1
Bâle-Ville	43	0.9	25	1.4
Berne	278	5.9	47	2.7
Fribourg	50	1.1	14	0.8
Genève	144	3.0	26	1.5
Glaris	4	0.1	1	0.1
Grisons	70	1.5	9	0.5
Jura	29	0.6	6	0.3
Lucerne	91	1.9	24	1.4
Neuchâtel	34	0.7	3	0.2
Nidwald	2	0.0	3	0.2
Obwald	25	0.5	3	0.2
Saint-Gall	106	2.2	21	1.2
Schaffhouse	33	0.7	2	0.1
Schwyz	48	1.0	4	0.2
Soleure	84	1.8	16	0.9
Tessin	50	1.1	15	0.9
Thurgovie	67	1.4	10	0.6
Uri	20	0.4	1	0.1
Valais	0	0.0	0	0.0
Vaud	243	5.1	43	2.5
Zoug	22	0.5	5	0.3
Zurich	314	6.6	51	3.0
CFA	2'600	54.9	1'047	60.6
Pas d'indication	0	0.0	266	15.4
Non attribuables	36	0.8	9	0.5

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SaR asile.

Ce tableau inclut tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé une demande de soutien au retour au SEM (en vue d'établir l'identité de l'intéressé et d'obtenir des documents de voyage) ou lui a remis une annonce de réservation de vol.

Tableau 19 : Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.12.2021 au 31.12.2021, par canton de répartition

Région	Canton compétent	Entrées SaR asile (y c. réadmissions)		Sorties SaR asile ¹⁾	
		absolu	%	absolu	%
Total régions		2'600	100.0	1'047	100.0
Région WCH	Fribourg	235	9.0	95	9.1
	Genève	28	1.1	10	1.0
	Jura	2	0.1	1	0.1
	Neuchâtel	9	0.3	6	0.6
	Vaud	4	0.2	1	0.1
	Valais	279	10.7	86	8.2
	Autres cantons / aucune saisie	31	1.2	0	0.0
	Total région WCH	588	22.6	199	19.0
Région BE	Berne	287	11.0	156	14.9
	Autres cantons / aucune saisie	7	0.3	0	0.0
	Total région BE	294	11.3	156	14.9
Région NWCH	Argovie	14	0.5	5	0.5
	Bâle-Campagne	213	8.2	56	5.3
	Bâle -Ville	53	2.0	18	1.7
	Soleure	162	6.2	101	9.6
	Autres cantons / aucune saisie	2	0.1	0	0.0
	Total région NWCH	444	17.1	180	17.2
Région TZCH	Lucerne	279	10.7	153	14.6
	Nidwald	5	0.2	1	0.1
	Obwald	0	0.0	0	0.0
	Schwyz	1	0.0	1	0.1
	Tessin	65	2.5	31	3.0
	Uri	0	0.0	0	0.0
	Zoug	2	0.1	1	0.1
	Autres cantons / aucune saisie	9	0.3	0	0.0
	Total région TCH	361	13.9	187	17.9
Région ZH	Zürich	477	18.3	207	19.8
	Übrige Kantone / nicht erfasst	33	1.3	0	0.0
	Total région ZH	510	19.6	207	19.8
Région OCH	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0
	Grisons	5	0.2	1	0.1
	Saint-Gall	57	2.2	26	2.5
	Schaffhouse	1	0.0	0	0.0
	Thurgovie	299	11.5	91	8.7
	Autres cantons / aucune saisie	10	0.4	0	0.0
	Total région OCH	372	14.3	118	11.3
Région non attribuable		31	1.2	0	0

1) Départs autonomes et rapatriements après SaR asile

Ce tableau inclut les cas pour lesquels l'exécution du renvoi a lieu directement depuis un CFA.

Tableau 20 : Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton

Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.1.2021 – 31.12.2021	Nombre de transferts Dublin out 1.1.2021 – 31.12.2021	Nombre de cas pour lesquels le versement des subventions a été arrêté 1.1.2021 – 31.12.2021
Total	2'440	1'375	9
Appenzell Rh.-ext.	0	0	0
Appenzell Rh.-int.	1	0	0
Argovie	7	13	0
Bâle-Campagne	196	73	0
Bâle-Ville	40	34	1
Berne	296	170	0
Fribourg	299	103	0
Genève	13	20	2
Glaris	0	1	0
Grisons	1	7	0
Jura	1	5	0
Lucerne	231	164	0
Neuchâtel	12	5	1
Nidwald	1	1	0
Obwald	0	0	0
Saint-Gall	47	26	0
Schaffhouse	0	2	0
Schwyz	0	4	0
Soleure	232	105	0
Tessin	57	33	1
Thurgovie	298	92	0
Uri	0	0	0
Valais	0	10	0
Vaud	274	104	4
Zoug	1	2	0
Zurich	424	222	0
Pas d'indication	9	179	0

Le tableau met en évidence le nombre de NEM entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin, le nombre de transferts dans l'État Dublin compétent effectués cette même année et le nombre de cas Dublin dans lesquels le SEM s'est abstenu de verser les subventions, conformément à l'art. 89b de la loi sur l'asile (LAsi), parce que l'intéressé n'a pas été transféré dans les délais vers l'État Dublin compétent. À noter qu'une NEM entrée en force peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de NEM Dublin entrées en force ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, ce nombre peut aussi concerner des cas plus anciens. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières. Depuis le mois d'octobre 2016, la Confédération peut, en vertu de l'art. 89b LAsi, s'abstenir de verser les indemnités forfaitaires (subventions) à un canton ou lui réclamer le remboursement d'indemnités déjà versées si ce canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois ou ne les remplit que partiellement et que rien ne justifie de tels manquements.

Tableau 21: Nombre de détentions ordonnées, par canton, du 01.12.2021 – 31.12.2021

En ce qui concerne l'exécution des décisions de renvoi, les autorités cantonales compétentes peuvent, sous certaines conditions, ordonner des mesures de contrainte. Le tableau ci-après montre le nombre de détention ordonnées, par canton et type de détention, en vertu de la LEI.

Canton	Rétention (art. 73 LEI) ¹	Détention en phase préparatoire (art. 75 LEI)	Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion (art. 76 LEI)	Détention en vue du renvoi dans le cadre de la procédure Dublin (art. 76a LEI)	Détention en vue du refoulement, non-collaboration à l'obtention des documents de voyage (art. 77 LEI)	Détention pour insoumission (art. 78 LEI)
Appenzell Rh.-ext.	0	0	3	0	0	0
Appenzell Rh.-int.	0	0	2	0	0	0
Argovie	11	0	9	14	3	1
Bâle-Campagne	2	6	18	25	0	0
Bâle-Ville	78	1	18	76	0	0
Berne	90	1	228	191	0	1
Fribourg	3	7	46	79	0	0
Genève	8	6	142	62	3	2
Glaris	5	0	4	0	0	0
Grisons	3	0	16	11	0	0
Jura	0	0	7	0	0	0
Lucerne	48	1	105	123	1	3
Neuchâtel	0	1	1	1	0	0
Nidwald	0	0	1	0	0	0
Obwald	2	0	1	0	0	0
Saint-Gall	9	1	160	46	1	0
Schaffhouse	0	0	2	0	0	0
Schwyz	11	0	2	17	0	0
Soleure	54	0	74	80	1	3
Tessin	0	3	21	28	0	0
Thurgovie	0	0	9	68	1	0
Uri	19	0	10	9	0	1
Valais	8	0	76	19	1	0
Vaud	0	2	77	45	2	0
Zoug	22	0	30	20	0	2
Zurich	1	7	36	123	0	4
Total	374	36	1'098	1'037	13	18
<i>Total 2020</i>	<i>419</i>	<i>41</i>	<i>1'162</i>	<i>698</i>	<i>16</i>	<i>30</i>

¹ Les cantons n'ont pas tous saisi les données relatives à la rétention dans le SYMIC.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Répertoire des tableaux

		Page
Tableau 1	Effectifs	9
Tableau 2	Flux	10
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	15
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	18
Tableau 5	Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité	19
Tableau 6	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	20
Tableau 7	Règlements de séjour	21
Tableau 8	Cas de rigueur prononcés	22
Tableau 9	Départ et exécution du renvoi (asile et LEI) par nationalité	22
Tableau 10	Effectifs Soutien au Retour	24
Tableau 11	Flux Soutien au Retour	24
Tableau 12	Aide au retour	25
Tableau 13	Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	31
Tableau 14	Effectif des personnes avec soutien au retour asile traité dans un CFA (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	32
Tableau 15	Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	33
Tableau 16	Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par statut au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	34
Tableau 17	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 31.12.2021, par statut (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	35
Tableau 18	Total des entrées et des sorties, personnes avec soutien au retour asile, du 31.12.2020 au 31.12.2021, par canton d'exécution	36
Tableau 19	Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.01.2021 au 31.12.2021, par canton de répartition	37
Tableau 20	Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (Etat 31.12.2021)	38
Tableau 21	Nombre de détentions ordonnées, par canton, du 01.01.2021 au 31.12.2021	39

Répertoire des graphiques

		Page
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) – statut	13
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	13
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	13
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	13
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	13

Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	13
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à provisoire) titre	14
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	14
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	14
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	14
Graphique 11	Soutiens au retour: régions	14
Graphique 12	Soutiens au retour: pays de provenance	14
Graphique 13	Demandes d'asile par an	15
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	15
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	15
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	15
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	15
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les structures régionales	16
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis dans les centres fédéraux pour requérants d'asile CFA	16
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	17
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	17
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	18
Graphique 23	Cas traités en première instance	18
Graphique 24	Décisions de première instance	19
Graphique 25	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI: pays de provenance	21
Graphique 26	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	21
Graphique 27	Départs et annonces de l'exécution du renvoi processus asile et soutien au retour SaR (asile et étranger)	22
Graphique 28	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	27
Graphique 29	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	28
Graphique 30	Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile dans les CFA au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	28
Graphique 31	Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	29
Graphique 32	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention de documents de voyage est en cours, par nationalité au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	29
Graphique 33	Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité au 31.12.2021 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)	30

Graphique 34 Effectif des personnes avec soutien au retour asile qui ne peuvent être attribuées à aucun processus (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

30